

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE COMpte-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2015

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Pierre SCHMELZLE, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, Brigitte REAT (20h45), Marie-Anne MATHEVET, André LACHAL, , Thierry MARTINAUD, Magalie CHAVAS, Anne CALPE, Céline ELIE

Nicolas TILLMANN donne procuration à Michel ENGELMANN

Jean-Louis PERON donne procuration à Céline ELIE

Chrystel TUNON donne procuration à Thierry MARTINAUD

Le procès- verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 30 juin 2015**
- **Modification du tableau des effectifs**
- **Droit de préemption urbain sur les zones artisanales et industrielles**
- **CLECT (commission locale d'évaluation de charges transférées) : désignation d'un représentant**
- **Modification de la délibération « marché lotissement communal »**
- **Achats terrains DUSSUC**
- **Droit de préemption urbain**
- **Divers**

I – Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal définit les effectifs des emplois communaux à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

En raison du changement de grade de plusieurs agents communaux, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2015 comme suit :

Filière administrative :

- création d'un poste de rédacteur à temps non complet

Filière technique :

- création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe

II- Droit de préemption urbain sur les zones artisanales et industrielles

Le développement économique du territoire est une priorité pour la CCMP, la maîtrise du foncier en fait donc parti. La CCMP propose aux communes de mettre en place le DPU sur les zones économiques et de déléguer cette faculté à la CCMP.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un DPU sur la zone artisanale « les grands prés» et de déléguer le DPU pour cette zone à la CCMP.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

III- CLECT : désignation d'un représentant

Suite au conseil communautaire du 9 juillet 2015, la CCMP a mis en place la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Chaque commune doit donc désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour être représenté au sein de la CLECT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- Michel ENGELMANN comme délégué titulaire

- Jean-Louis PERON comme délégué suppléant

IV-Modification de la délibération « marché d'un lotissement communal »

Suite à la première réunion entre la commune et l'entreprise BORNE TP, il est nécessaire d'apporter les précisions suivantes au marché.

- Lot1 (terrassment-voirie) :

un montant de 73 944,36 € TTC pour la solution de base et un montant de 20 842,40 € TTC pour les prestations supplémentaires éventuelles.

Le montant total du marché pour le lot1 est de 94 786,76 € TTC.

- Lot2 (Réseaux) :

un montant de 138 791,74 € TTC pour la solution de base auquel il faut enlever les tranches conditionnelles soit 47 532,91 € TTC (Les tranches conditionnelles correspondent à l'éclairage public et sont confiées au SIEL) et un montant de 19 252,32 € TTC pour les prestations supplémentaires éventuelles.

Le montant total du marché pour le lot2 est de 110 511,14 € TTC.

Le conseil municipal approuve le complément apporté à la délibération du 19 mai 2015

V- Achats terrain

Dans le cadre de ses projets d'aménagement du centre Bourg, le conseil municipal souhaite aménager un chemin piétonnier le long du canal qui reliera la rue du moulin à la rue Peyronnet.

Pour se faire, le conseil municipal approuve l'achat d'une partie des parcelles AC 42, 39, 37 à Mme Janine DUSSUC et ses enfants pour un montant de 21 €/m2 en ce qui concerne le terrain et 10 €/m2 en ce qui concerne le canal.

VI- Droit de préemption Urbain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AE 429, situé 1 Montée des fabriques et AE 60 et 62 lieu-dit Pré-Battoir, appartenant à Mme Gisèle COIN
- immeuble cadastré AD 231, situé rue de la modure, appartenant à M. DUMAS Régis
- immeuble cadastré AE 94, situé 10, rue pré Martin, appartenant à M. HAUTEVILLE Fernand

VII-Fabrication et livraison de repas en liaison froide

En application de la convention constitutive de groupement de commande, l'ensemble de la procédure a été pilotée par le Département. Chaque collectivité transmet les pièces du marché au contrôle légalité.

Le conseil municipal approuve le marché comme suit :

- coût d'un repas : 2,65 € ht
- location du four : 3,87 € ht par jour

VIII- Adhésion au service de Système d'Information Géographique WEB : GéoLoire42

le Maire présente au Conseil Municipal le service proposé par le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire – SIEL- pour l'accès à la plateforme SIG départementale, GéoLoire42®.

Le conseil municipal

- Décide d'adhérer à GéoLoire42, à compter de l'exercice 2015
 - o à l'offre de base pour une durée de 6 ans, montant : **240 € / an**
 - o à l'option 4, Pack 4 thématiques, nombre de pack : 1, montant = **130 € / an / pack**

VII-QUESTIONS DIVERSES :

- Contrat CEJ :

Pour le contrat des 11-17 ans, une réflexion est engagée sur la participation de la commune, car très peu d'adolescents de St-Julien participent aux activités proposés par l'espace

Déôme. Le conseil serait favorable à un changement du mode de calcul, à savoir baisser la participation fixe qui est calculée au prorata du nombre d'habitants.

- Voirie :

La peinture au sol est terminée

Le radar pédagogique fonctionne bien

2 miroirs pour la circulation sont en place

-Chantier de jeunes :

Le décapage des statues avance bien

Dimanche 2 août : arrivés des jeunes au péage de Roussillon à 18h.

Lundi 3 août : pot d'accueil à 19 heures, mobilisation des associations et particuliers pendant les deux semaines du chantier pour les accompagner.

-Présentation de l'Affiche pour la vente des parcelles du Lotissement du Pré-Battoir

-Ecole

Installation des nouveaux postes informatiques

Commande de 6 petits ordinateurs portables

Travaux d'entretien et réparation par les agents municipaux

-Festival « les oiseaux rares »

Très bon spectacle, très bon accueil.

-Lister le matériel nécessaire au nettoyage de la salle des fêtes

-Mise en valeur du petit patrimoine : envoi des photos pour les usines Ste Julie et Ste Marthe, mettre des tables de pique-niques place Louis Bancel, des bancs lors du feu d'artifice.

-PLU : réunion le 18 août 2015 : les conseillers sont invités à faire leurs observations à propos du règlement transmis.

- le prochain conseil aura lieu le 15 septembre 2015 à 20 h00.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h30

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 1^{er} août 2015 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Jean-Louis BARIOT

